

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE\_2026\_038-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

## USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 21/05/2026

*cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY*

Présents : 7

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 0

**Présents :** Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

**Représentés :** Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

**Excusés :** Madame Manon MEJEAN

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe MOUNIER

### Objet: Subventions aux associations de la commune -Association des Riverains de la Loire et de ses affluents - DE\_2026\_038

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits destinés à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations ont été inscrits au budget communal pour l'exercice 2026.

Il indique que l'Association des Riverains de la Loire et de ses Affluents ont fait une demande de subvention

Il rappelle également que la salle communale est mise à disposition sans contribution financière pour les animations à but non lucrative

M. maire précise que les subventions communales ne seront versées qu'après transmission du bilan financier correspondant à l'exercice écoulé ainsi qu'un bilan d'activité mentionnant au minimum une activité par année civile.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de :

- 200,00 € à l'Association des Riverains de la Loire et de ses Affluents

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** de verser une aide financière de fonctionnement d'un montant de 200,00 € à l'Association des Riverains de la Loire et de ses Affluents

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE\_2026\_038-DE

A G E D I

Certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susmentionnés.

Le Maire,

Sébastien BOURDELY Le secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié